

**Entreprise ou salarié,
vous souhaitez être accompagné ?**

Contactez-nous :

 cme@aismt13.fr

 06 74 97 98 79

 513 Route de la Seds
13127 Vitrolles



AISMT13

Association Interprofessionnelle
de Santé et Médecine du Travail

SANTÉ
AU TRAVAIL

AISMT13

prévenir
les risques
professionnels

Cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle

Un service pour
les adhérents de l'AISMT13
et leurs salariés

Ce n'est plus une fatalité !

Usure professionnelle, allongement de la vie au travail, accident, maladie, inaptitude...

**Que vous soyez salarié ou employeur,
anticipez et agissez avec notre Cellule PDP !**



aismt13.fr/CPDP



Lorsque l'état de **santé** d'un salarié engendre des difficultés dans sa vie professionnelle, notre Cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle (CPDP) fournit un **soutien complémentaire** au médecin du travail. Plus largement, elle aide les entreprises dans leur stratégie de **maintien en emploi** de leurs salariés, grâce à une **méthodologie**, des **dispositifs** et des **accompagnements collectifs et individuels**.

Comment solliciter la CPDP ?

Prise de contact par **mail** ou par **téléphone** :

- Par le **salarié** lui-même, tout acteur de l'**entreprise** ou le **médecin du travail** ;
- Par l'Assurance Maladie ou bien tout partenaire du maintien en emploi, tout acteur du secteur médical ou social.

Une équipe pluridisciplinaire à vos côtés

Coordonnée par un **médecin du travail**, la CPDP de l'AIMT13 est composée de **plusieurs spécialistes** : chargé de missions ergonomiques, assistant social, psychologue du travail, chargé de maintien en emploi, infirmier de santé au travail...

Prévenir la désinsertion professionnelle et vous accompagner dans la résolution des difficultés rencontrées

Comment ?

- 1 En **conseillant** les salariés, employeurs et médecins
- 2 En **apportant** un appui technique
- 3 En **cherchant** des solutions de maintien dans l'emploi
- 4 En **facilitant** et **mettant en œuvre** la solution individualisée

Pour qui ?

- L'**entreprise** adhérente
- Le **salarié** en poste ou en arrêt de travail

Découvrez notre offre personnalisée

- **Repérage, évaluation et accompagnement** de l'adhérent pour réduire le risque de désinsertion professionnelle dans son entreprise.
- **Actions collectives** de sensibilisation.
- **Bilans spécifiques** réalisés par une équipe d'experts auprès des adhérents et/ou du salarié.
- **Coordination des parcours et des interventions** en lien avec le médecin du travail et les équipes de l'AIMT13, les partenaires externes, les médecins de soins.